

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2011

---

**LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)**  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 102

présenté par  
M. Michel Bouvard-----  
**ARTICLE 53**

Après l'alinéa 33, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° *bis* Au premier alinéa du II, après la première occurrence du mot : « départements », est inséré le mot : « urbains » ;

« 1° *ter* Au premier alinéa du 1° et au premier alinéa du 2° du III, après le mot : « département » est inséré le mot : « urbain » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cinq départements ruraux seulement, sur 64, sont contributeurs, contre 21 départements urbains sur 32. Cet écart illustre bien l'écart de richesse existant entre départements ruraux et urbains, illustrée encore par la faiblesse de l'apport de la contribution rurale, 3,15 % de l'ensemble des sommes mises en péréquation.

Au regard du faible volume représenté par les départements ruraux dans la mécanique de péréquation et des charges de ruralité et d'aménagement du territoire, très conséquentes, qu'ils doivent supporter, cet amendement propose de sortir les départements ruraux des départements potentiellement contributeurs.